

Veille Artisanat

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

L'apprentissage
dans l'artisanat et les TPE

Janvier 2023



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Le service Veille Artisanat de CMA France vous propose une sélection de données clés et de travaux récents (postérieurs à 2018) sur l'apprentissage dans l'artisanat et les TPE, issus de son fonds documentaire [InfoArtisanat](#).

Suivez l'actualité de l'apprentissage et l'alternance sur la plateforme [Veille Artisanat](#) de CMA France

TABLE DES MATIERES

1-Données de cadrage.....	4
2-Insertion des apprentis	15
3-Mobilité.....	16

1 - DONNÉES DE CADRAGE

Données générales

Données sur les apprentis [RERS 2022]

L'effectif des Centres de formation d'apprentis (CFA) progresse de 31,5 % : pour la période 2020-2021, on compte 629 635 apprentis. La répartition des apprentis est très hétérogène en fonction du niveau de formation. Le niveau 3 (CAP, BEP) accueille 29 % des apprentis et le niveau 4 (Baccalauréat) forme près de 20 % des apprentis. Les effectifs augmentent dans tous les niveaux mais la croissance est nettement plus marquée dans le supérieur (+ 58,6 % tous niveaux du supérieur, 73,9 % pour les formations de niveaux 6, 7 et 8 (niveaux Licence et plus)) : les formations (autres que le STS) accueillent 34 % des apprentis en 2019-2020. Les filles restent minoritaires dans l'apprentissage : elles représentent 37,1 % des effectifs. *[rubrique Les apprentis]*

Plus de 646 700 diplômes technologiques et professionnels ont été délivrés à la session 2021 aux niveaux 3 et 4 : 52 % en CAP (y compris CAPA), 45 % en attestations intermédiaires professionnelles (AIP qui remplacent les BEP), 54 % en baccalauréats professionnels et 41 % en baccalauréats technologiques.

Des données détaillées sur la réussite au CAP et à l'AIP par âge et par sexe sont également proposées. En janvier 2021, 61 % des sortants d'apprentissage, 6 mois après la fin de leur formation de niveau CAP à BTS, sont en emploi (64 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme). *[rubrique Résultats, diplômes, insertion]*

Source : **Repères et références statistiques 2022 : Les apprentis - Résultats, diplômes, insertion.** / Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. - Paris : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 01/08/2022, 16 p. + 66 p.- En ligne sur le site du [ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](https://www.education.gouv.fr/)

732 000 nouveaux contrats d'apprentissage en 2021 [Dares]

+ 39 %

**nouveaux contrats
d'apprentissage en 2021**

En 2021, 732 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté soit une hausse de 39 % par rapport à 2020. Les hommes représentent plus de la moitié des apprentis, même si leur part recule (- 3 points). 1 % des contrats concernent des apprentis reconnus comme travailleurs handicapés. 61 % des contrats sont préparés dans le cadre d'une formation de niveau bac +2 ou plus (+ 4 points) et 30 % visent à préparer un titre professionnel (+ 6 points). 46 % des contrats sont signés dans des entreprises de moins de 10 salariés, contre 49 % en 2020. Les principaux secteurs représentés sont le commerce, la réparation d'automobiles et de

motocycles (23 %), le soutien aux entreprises et l'industrie (15 %), la construction (11 %).

Source : **Le contrat d'apprentissage.** - in : Dares, 18/03/2022, 4 p. - En ligne sur le site de la [Dares](https://www.dares.fr/)

66 % des apprentis en 1ère année de CAP avaient fait au moins un vœu en apprentissage en fin de troisième [DEPP]

66 % des apprentis inscrits en 1ère année de CAP avaient fait au moins un vœu en apprentissage en fin de troisième en 2019 via l'application Affelnet (+ 9 points par rapport à 2018), 17 % n'en avaient fait aucun (contre 43 % en 2018). Les apprentis les plus jeunes ont plus souvent formulé au moins un vœu en apprentissage que les plus âgés (77 % à 15 ans contre 21 % à 17 ans). Le recours à la procédure d'affectation des élèves Affelnet varie d'une académie à l'autre ; il est plus fréquent dans les académies où l'orientation en apprentissage est importante.

65 % des apprentis ayant formulé au moins un vœu en apprentissage ont obtenu leur vœu complet (établissement et formation) (+ 3 points par rapport à 2018).

Source : **L'orientation vers l'apprentissage à la fin de la troisième à la rentrée 2019.** / DEPP, Jaspar Marie-Laurence. - in : Note d'information - DEPP, 01/03/2022, n°22.07, 4 p.- En ligne sur le site du [ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](https://www.education.gouv.fr/)

Evaluation de la formation en alternance [Rapport public Cour des Comptes]

La Cour des Comptes a examiné les effets de la réforme de l'alternance lancée en 2018, au niveau national et au sein de 5 régions (Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le rapport public, accompagné de 5 cahiers régionaux, analyse "l'essor de l'apprentissage, soutenu par les aides du plan 1jeune1solution, ses conséquences financières majeures et les points de vigilance qui demeurent après trois années de mise en œuvre de la réforme."

Le rapport souligne l'essor sans précédent des entrées en apprentissage, ayant entraîné un doublement des dépenses associées (11,3 Mds€ en 2021), sans pour autant apporter "suffisamment de réponses aux jeunes en situation de fragilité ni aux entreprises rencontrant des difficultés de recrutement", ni "prendre en compte les besoins spécifiques des territoires."

La Cour des Comptes formule dix recommandations concernant le financement de l'apprentissage, le développement de l'entrée en apprentissage des populations cibles, l'adéquation et la qualité de l'offre de formation et le pilotage et la gestion du système. Elle invite notamment les pouvoirs publics à "élaborer une stratégie nationale pour l'alternance comportant des objectifs et des modalités de financement cohérents."

Source : **La formation en alternance. Une voie en plein essor, un financement à définir. Rapport public thématique.** / Cour des Comptes. - Paris : Cour des comptes, 23/06/2022, 189 p. - En ligne sur le site de la Cour des Comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-formation-en-alternance>

Réorientations dans l'enseignement professionnel majoritairement vers l'apprentissage [DEPP]

Les élèves préparant un CAP ou un baccalauréat professionnel peuvent changer de forme d'enseignement pendant leur période de formation, en alternant entre l'apprentissage et la voie scolaire en lycée. "Ces réorientations concernent majoritairement des élèves passant du lycée vers l'apprentissage plutôt que le contraire, aussi bien en termes d'effectifs qu'en termes de proportion." Pour les élèves inscrits en CAP dans la voie scolaire, 4 % d'entre eux sont apprentis l'année suivante alors que seulement 1,5 % des apprentis inscrits en CAP se réorientent vers l'enseignement professionnel scolaire l'année suivante. Les enfants d'ouvriers et de chômeurs ou inactifs sont plus nombreux à se réorienter vers l'apprentissage (respectivement 3,4 % et 4,3) [2,1 % pour les enfants d'indépendants].

Source : **Les réorientations dans l'enseignement professionnel sont majoritairement de la voie scolaire vers l'apprentissage.** / Orand Michael, DEPP. - in : Note d'information - DEPP, 01/02/2021, n°21.08, 4 p. - En ligne sur le site du [ministère de l'Education nationale, et de la Jeunesse](https://www.education.gouv.fr/)

Focus Artisanat

→ Données nationales

175 950 apprentis formés en 2020-2021 [Baromètre ISM/MAAF]



+ 15 % d'apprentis formés dans les entreprises artisanales en 2020-2021

Le "baromètre de l'artisanat", publication de l'Institut Supérieur des Métiers réalisée avec le soutien de MAAF, met en avant les grandes tendances d'évolution du secteur de l'artisanat dans ses composantes économiques et sociales.

Les données sont issues de l'exploitation, par l'ISM, de fichiers de données nationaux du ministère de l'Education Nationale (Enquête SIFA et INSERJEUNES).

Le numéro consacré aux principaux chiffres de l'apprentissage révèle une nouvelle hausse des entrées en apprentissage en 2020-2021 : 175 950 apprentis ont été formés dans les

entreprises artisanales (+ 15 %). Les secteurs de la boulangerie-pâtisserie, de la coiffure et de la réparation automobile sont ceux formant le plus grand nombre d'apprentis dans l'artisanat. Toutes les régions sont concernées par cette dynamique, les hausses étant plus fortes dans les régions où l'apprentissage était moins déployé (Ile-de-France, PACA, Occitanie).

Le nombre d'apprentis majeurs augmente (2 790 apprentis ont 26 ans et plus) ainsi que celui des femmes apprenties qui représentent 29 % des apprentis (contre 27 % en 2019). La croissance des effectifs est surtout portée par celle des effectifs en apprentissage dans les diplômes de l'enseignement supérieur : 18 % des apprentis y sont inscrits en 1ère année contre 11 % en 2019. "Si le CAP attire la moitié des apprentis entrants, leur nombre diminue (- 5 %)." On relève un allongement des parcours de formation aux métiers de l'artisanat : 42 % des apprentis sortant de diplôme ont poursuivi leur formation (51 % des sortants de CAP).

6 mois après leur sortie de formation, 63 % des apprentis sont en emploi (75 % pour les sortants de BTS, 53 % pour les sortants de CAP).

Source : **Les chiffres de l'apprentissage** / ISM, MAAF. - in : ISM, 01/09/2022, 4 p. - (Baromètre de l'artisanat (ISM)) - En ligne sur le site de la [MAAF](#)

Données 2019-2020 sur l'apprentissage dans les entreprises de proximité [Etude U2P/ISM]

L'étude réalisée par l'ISM pour le compte de l'U2P, porte sur les apprentis formés dans les secteurs de proximité (artisanat, commerce alimentaire de détail, hôtellerie-restauration, professions libérales). En 2019-2020, les entreprises de proximité ont formé 45 % de l'ensemble des apprentis scolarisés au niveau national. 209 000 apprentis sont formés dans ces secteurs, soit une hausse de 2 % (hausse néanmoins moins forte que dans les autres secteurs). La dynamique de développement de l'apprentissage, variable selon les régions, est présente dans la plupart des secteurs d'activité, notamment dans le BTP et l'artisanat des services. Les secteurs de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales de santé affichent cependant une baisse du nombre d'apprentis. 55 % des apprentis se situent en niveau 3 (CAP) mais les effectifs augmentent en niveaux 5 (BTS) et supérieurs. 62 % des apprentis sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation.

Source : **L'apprentissage dans les entreprises de proximité. Artisanat, commerce, professions libérales. Edition 2021 : Les chiffres clés des entreprises de proximité.** / ISM, U2P. - Paris : ISM, 01/06/2022, 57 p. - En ligne sur le site de l'[ISM](#)

Pays-de-la-Loire : 6 054 apprentis dans les CFA de l'artisanat au 1er janvier 2020



**Pays-de-la-Loire :
26 % des apprentis
formés dans les CFA
sont des femmes**

L'Université régionale des métiers de l'artisanat (URMA) Pays-de-la-Loire compte 5 CFA préparant à 87 diplômes dans 10 familles de métiers.

Au 1er janvier 2020, ces 5 CFA comptent 6 054 apprentis inscrits (+ 8 % par rapport à 2019), dont 47 % inscrits dans le secteur alimentaire et 25 % en mécanique. 33 % des apprentis sont formés au niveau Bac et plus. 26 % sont des femmes. L'URMA accueille des apprentis de l'ensemble de la région. 41 % des jeunes formés ont un niveau 4 et plus (contre 38 % en 2010).

Les entreprises artisanales accueillent 43 % des apprentis de la région, les 2/3 accueillant des apprentis dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentation.

Source : **Université Régionale des Métiers de l'Artisanat Pays de la Loire. Principaux chiffres de l'apprentissage au 1er janvier 2020.** / CMA Pays-de-la-Loire. - in : CMA Pays-de-la-Loire, 01/09/2021, 4 p. - En ligne sur le site de la [CMA des Pays-de-la-Loire](#)

Centre-Val de Loire : taux de réussite des apprentis au sein des CFA interprofessionnels et de l'URMA

L'Observatoire de l'Artisanat de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre - Val de Loire publie, sous forme d'infographies, des données sur le taux de réussite des apprentis au sein des 6 CFA interprofessionnels de la région (CFA en gestion directe par la CMA ou en association) et au sein de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (4 CFA interprofessionnels), ainsi qu'un focus sur le taux de réussite à l'examen par diplômes et par filières.

- CFA : 2 957 apprentis se sont présentés à un examen en 2021 (cursus variables : 1, 2, 3 ans), 2 438 ont été diplômés, 519 sont non-diplômés, 292 sont décrocheurs. Le taux de réussite à l'examen 2021 est de 82 %.
- URMA : 2 051 apprentis se sont présentés à un examen en 2021 (cursus variables : 1, 2, 3 ans), 1 662 ont été diplômés, 389 sont non-diplômés, 223 sont décrocheurs. Le taux de réussite à l'examen 2021 est de 81 %. Le taux d'emploi des apprenants diplômés ou non ayant quitté leur établissement de formation, 7 mois après leurs examens s'élève à 82 %.

Sources :

Taux de réussite des apprentis au sein des CFA interprofessionnels du Centre-Val de Loire. Données examens 2021. / CMA Centre - Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 18/05/2022, 2p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

Taux de réussite des apprentis au sein de l'Université des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire. Données examens 2021. / CMA Centre - Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 18/05/2022, 2p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

Centre-Val de Loire : l'apprentissage dans les entreprises artisanales en 2021

L'Observatoire de l'artisanat de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire publie, sous la forme d'une infographie, des données sur l'apprentissage dans les entreprises artisanales régionales en 2021.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'apprentis dans ces entreprises artisanales s'élève à 9 505 (+ 1 226 supplémentaires en 2021) et le nombre d'entreprises formatrices est de 5 711. Les apprentis de l'artisanat représentaient 37 % du total des apprentis en 2019. En 2021, cette part est de 31 %.

Le taux de rupture des contrats d'apprentissage s'élève à 18,7 %. Ces ruptures se font soit d'un commun accord employeur-apprenti (49 %), soit au cours de la période probatoire (35 %), ou du fait de la démission de l'apprenti (6 %).

56 % des apprentis ont moins de 18 ans, 13 % plus de 20 ans. 28 % sont des filles. La répartition des apprentis par secteur d'activité se ventile de la façon suivante : le bâtiment (43 %), les services (31 %), l'alimentaire (13 %), la production (12 %).

Source : **L'apprentissage dans les entreprises artisanales.** / Observatoire des métiers et de l'artisanat en région Centre-Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 11/07/2022, 3p. - (Panorama de l'artisanat (CMA Centre - Val de Loire) - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

→ Données sectorielles

- Alimentation

Alimentation : parcours professionnels des anciens apprentis [Observatoire des métiers CGAD]



55 % des anciens apprentis de l'alimentaire sont en emploi fin 2021

L'Observatoire des métiers de l'alimentation en détail a réalisé une enquête auprès de 320 jeunes ayant préparé en apprentissage en 2019 un diplôme de l'alimentation, afin d'"analyser leur parcours de professionnalisation et d'insertion dans la vie active durant les trente mois qui ont suivi".

Entre fin 2019 et fin 2021, 44 % ont poursuivi leur parcours de formation avec un autre diplôme. Fin 2021, 55 % sont en emploi et 32 % sont encore en formation. 80 % des apprentis poursuivant leurs études après un CAP complètent leur formation par un autre diplôme de niveau 3 afin de se

spécialiser.

L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi est aisée pour 80 % d'entre eux : 70 % ont cherché moins d'un mois, près de 40 % (et jusqu'à 56 % pour les diplômés de niveau 4) n'ont pas eu à chercher leur premier emploi, celui-ci leur étant proposé par l'entreprise.

80 % des jeunes exercent le métier pour lequel ils ont été formés, 65 % exerçant dans une entreprise artisanale. 89 % sont en CDI à temps plein. La grande majorité réside près de son lieu travail. Ils sont globalement satisfaits de leurs conditions de travail (ambiance, proximité du domicile, horaires). 70 % sont satisfaits de leur salaire. Les avantages liés au poste et l'équilibre vie familiale/vie professionnelle sont moins appréciés (67 % et 68 %). Les principaux critères d'attractivité/de refus des emplois sont le salaire, l'entreprise et les temps de trajet.

"20 % des jeunes ont changé de métier, souvent dans le périmètre élargi des activités de l'alimentation", soit volontairement, soit en raison de difficultés à trouver un emploi, ou en fonction de contraintes personnelles.

Un jeune sur 4 a eu une période de chômage sur les deux dernières années, et 10 % sont en recherche d'emploi fin 2021. Près de la moitié envisage une reprise de formation à 3 ans. 1/4 des jeunes ont un projet de création-reprise d'entreprise dans les 3 ans, et 2 % sont déjà installés à leur compte.

La crise sanitaire a eu un impact sur la formation des apprentis, 45 % ayant décroché dont 15 % de façon importante.

Source : **Enquête sur les parcours professionnels des anciens apprentis de l'alimentation. Boucherie | Boulangerie | Charcuterie | Chocolaterie-confiserie | Pâtisserie | Poissonnerie. Edition 2022.** / CGAD, ISM. - in : CGAD, 10/10/2022, 4 p. - En ligne sur le site de [l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation](#)

Alimentation : portrait des apprentis [Observatoire des métiers CGAD]

Apprentis de l'alimentaire



93 % ont obtenu leur 1er choix d'affectation

96 % recommandent l'apprentissage aux autres jeunes

L'Observatoire des métiers de l'alimentation en détail a réalisé un portrait des apprentis de l'alimentation, résultant de l'enquête menée auprès de 2 570 apprentis de la boucherie, boulangerie, charcuterie, chocolaterie-confiserie, pâtisserie et poissonnerie. "Elle a permis d'évaluer l'impact de la crise sanitaire auprès des apprentis de l'alimentation en détail."

L'enquête souligne les besoins élevés d'information et de conseil en orientation exprimés par les apprentis : si 93 % des apprentis ont obtenu leur 1er choix d'affectation, 7 % font état d'une orientation imposée. 36 % sont mécontents de l'accompagnement

reçu en matière d'orientation.

45 % des apprentis ont découvert leur métier par la réalisation d'un stage, 29 % via quelqu'un qui exerce le métier.

La recherche d'une entreprise d'accueil semble être facilitée par les mesures d'aide exceptionnelles à l'apprentissage, 70 % ayant trouvé en moins d'un mois. Le nombre d'apprentis formés par entreprise est en hausse.

L'impact de la crise sanitaire sur le travail en entreprise a été relativement modéré, sauf dans certaines activités concernées par les interdictions d'activité (traiteur en extérieur, salon de thé...). 20 % des apprentis ont été placés en activité partielle.

En revanche, 61 % des apprentis ont vu leur formation désorganisée (suspension des cours, introduction des formations en mode distanciel). 15 % des apprentis ont totalement décroché, 38 % un peu, notamment en raison de difficultés matérielles pour le suivi de la formation à distance.

La part des apprentis logés chez leurs parents est en hausse : 76 % (+ 5 points par rapport à 2019). Les problèmes de santé consécutifs à la crise sanitaire concernent les 2/3 des apprentis.

Globalement, les apprentis sont majoritairement satisfaits de leur situation et 96 % recommandent l'apprentissage aux autres jeunes.

Source : **Portrait des apprentis de l'alimentation. Boucherie | Boulangerie | Charcuterie | Chocolaterie-confiserie | Pâtisserie | Poissonnerie. Edition 2022.** / CGAD, ISM. - in : CGAD, 11/10/2022, 4 p. - En ligne sur le site de [l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation](#)

Les entreprises alimentaires de proximité ont formé 71 000 apprentis en 2019-2020 [Baromètre CGAD]

Selon les données du baromètre CGAD sur l'apprentissage, les entreprises alimentaires de proximité ont formé 71 000 apprentis en 2019-2020 (- 2 % par rapport à l'année précédente), soit 15 % du total des apprentis. La boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacierie est le secteur où l'apprentissage est le plus développé : 1 apprenti pour 1,3 entreprises.

L'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-de-France, le Grand Est et la Nouvelle-Aquitaine sont les régions qui comptabilisent le plus grand nombre d'apprentis. La progression est variable suivant les territoires : hausse dans les régions Hauts-de-France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA, stabilité en Bretagne et baisse dans les DOM, en Île-de-France et en Corse. 73 % préparent un diplôme de niveau 3 (CAP). Les diplômes formant le plus grand nombre d'apprentis sont le CAP Cuisine, le CAP Pâtissier et le CAP Boulanger. Les inscriptions sont en baisse dans les CAP tandis que des hausses sont constatées en CAP Chocolatier-confiseur (+ 25 %) et en MC pâtisserie, glacierie, chocolaterie, confiserie spécialisées (+ 13 %).

33 % des apprentis sont des femmes et la moitié sont mineurs. "Si certains sont en poursuite d'études (par exemple en préparant une spécialité connexe au diplôme précédemment préparé), une part importante des apprentis est donc en réorientation."

Le niveau d'insertion dans l'emploi progresse avec le niveau d'études : 6 mois après leur sortie d'apprentissage, 54 % des formés en CAP, 68 % des formés en MC et 73 % des formés en niveau 4 sont en emploi. Traitements statistiques réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers à partir des données du tableau de bord de l'apprentissage.

Source : **Les chiffres de l'apprentissage. Edition 2021.** / CGAD. - in : CGAD, 04/01/2022, 4 p.- En ligne sur le site de la [CGAD](#)

- Automobile

Services de l'automobile : + 9,3 % des entrées en formation à la rentrée 2021 [Données ANFA]

+ 9,3 %



des jeunes en formation à la rentrée 2021 dans les services de l'automobile

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie des données sur les effectifs en formation à la rentrée 2021. Malgré le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les tensions qui en ont découlé sur l'économie et les emplois, les entreprises de la branche ont continué à investir dans la formation des jeunes.

67 798 jeunes sont en formation initiale dans les métiers spécifiques de la branche (+ 9,3 %) : 36 951 sont en formation par alternance dont 34 371 en contrat d'apprentissage. Le nombre d'apprentis est

en constante progression depuis l'année scolaire 2016-2017 et a augmenté de + 8,5 % à la rentrée 2021).

52 % des jeunes formés le sont dans la filière Maintenance VP, 22 % dans la filière Carrosserie, 6,8 % dans la Maintenance VI et 5,3 % dans la Maintenance Moto.

Les jeunes femmes en formation représentent 4,1 % des effectifs en alternance.

« 64 % des apprentis formés dans les domaines spécifiques de la branche sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation. »

Source : **L'alternance, voie privilégiée pour accéder aux métiers de l'automobile : ANFA, Observatoire des métiers des services de l'automobile.**- in : Autofocus, n°93, 01/02/2022, 13 p. – En ligne sur le site de l'[ANFA](#)

- Bâtiment

BTP : hausse de 13,9 % du nombre d'apprentis entre décembre 2020 - 2021 [CCCA-BTP]

Selon le CCCA-BTP, entre le 1er décembre 2020 et le 1er décembre 2021, le nombre d'inscrits en formation d'apprentissage BTP a progressé de 13,9 %. Le nombre d'offres de contrats d'apprentissage d'entreprises est supérieur au nombre de demandes (6 700 contre 2 800).

Source : **Le nombre d'apprentis BTP en forte hausse entre les 1er décembre 2020 et 2021 !** / CCCA-BTP.- in : Tendances BTP, n° 8, 17/12/2021, 4p. - En ligne sur le site du [CCCA-BTP](#)

Secteur de la construction : suivi à 6 mois des bénéficiaires de l'alternance [Etude Constructyts]

Début 2021, Constructyts a mené une étude sur le suivi à 6 mois des bénéficiaires de l'apprentissage dans le secteur de la construction sortis entre janvier et juin 2020. Elle révèle que 78 % ont accédé à un emploi, parmi lesquels 48 % ont été embauchés par l'entreprise formatrice. « 1/3 souhaiterait créer ou reprendre une entreprise, majoritairement dans la Construction. »

Source : **Contrat d'apprentissage : découvrez l'étude Constructyts sur le suivi des bénéficiaires.**- in : Constructyts, 04/05/2021, 1p. - En ligne sur le site de [Constructyts](#)

BVA Baromètre Vie Apprenti et BVE Baromètre Vie Entreprise [Enquêtes 2020 CCCA-BTP]

Le CCCA-BTP publie les résultats des enquêtes bisannuelles Baromètre Vie Apprenti (BVA)[*] et Baromètre Vie Entreprise (BVE)** réalisées en 2020. Les graphiques, histogrammes et autres données sont proposés en ligne sous un format interactif.



43,4 % des apprentis du BTP sont prêts à changer de région pour poursuivre leur formation

Les résultats du BVA font apparaître un taux élevé d'apprentis satisfaits de l'apprentissage (93 %) et de leur accueil au CFA (84,5 %). Avoir choisi un métier par goût personnel, bien gagner sa vie, la certitude de trouver un emploi sont les principales raisons qui ont conduit l'apprenti vers l'apprentissage. La possibilité de reprendre une entreprise ne concerne que près d'un apprenti sur 10. Pour trouver leur entreprise formatrice, près de 87 % ont effectué la démarche seul ou avec l'aide de leur réseau (cercle familial ou privé), 13,3 % étant formés dans l'entreprise de leurs parents ou de proches. 87,5 % se disent satisfaits de leur relation avec les formateurs de leur CFA. Les équipements des CFA (plateaux techniques) apportent satisfaction à 70,6 % des apprentis. Près de 89 % des apprentis reconnaissent que leur maître d'apprentissage est présent pour les faire progresser. 73,2 % expriment le fait que l'entreprise est plus exigeante que le CFA sur la manière de travailler. L'image de l'apprentissage évolue auprès des apprentis eux-mêmes : 86,5 % invalidant la proposition suivante : l'apprentissage n'est pas réservé aux élèves qui ne réussissent pas l'école. Le BIM, les objets connectés, l'impression 3D sont, selon les apprentis, les innovations qui vont le plus apporter de valeur ajoutée aux entreprises du BTP. En matière de mobilité géographique, un peu plus de la moitié des apprentis interrogés (54 %) sont prêts à changer de département pour poursuivre leur formation, 43,4 % à changer de région. 60 % sont disposés à changer de région à l'issue de leur formation pour y trouver du travail. Un peu plus d'un apprenti sur deux se dit prêt à envisager une installation à l'étranger post-formation.

Les résultats du BVE montrent à 31,9 % que de nombreuses entreprises connaissent le CFA parce que les apprentis formés l'ont été avec le CFA, à 16,8 % que le chef d'entreprise a lui-même été apprenti au CFA ou dans le même réseau (11,3 %). Il reste que dans 26 % des cas, c'est l'apprenti lui-même qui permet aux entreprises de connaître l'existence du CFA. Une grande majorité des entreprises forme des apprentis des CFA conventionnés avec le CCCA-BTP pour transmettre leur savoir et assurer la transmission de leur métier. En outre, 56 % considèrent que former des jeunes fait partie des missions de l'entreprise. Un peu plus de la moitié dit former un apprenti afin de le garder ensuite en tant que salarié, 6,2 % dans le but de transmettre son entreprise, 7,6 % pour les savoirs ou les compétences que l'apprenti peut apporter à l'entreprise. Pour un tiers des répondants, l'accueil de l'apprenti dans l'entreprise n'est pas formalisé et s'effectue au fil de l'eau. Les entreprises considérant que les situations d'apprentissage diffèrent d'un lieu à l'autre pour l'apprenti, soulignent 4 aspects d'éloignement entre les situations d'apprentissage au CFA et les situations réelles du chantier : situation du travail simplifiée au CFA, absence de prise en compte de la notion d'efficacité au CFA, manque d'interaction avec les autres corps de métiers, matériaux et techniques utilisés plus anciens au CFA qu'en entreprise. Les entreprises attendent du CFA qu'il leur propose des candidats correspondants aux profils recherchés, qu'il les informe sur les aides financières liées à l'apprentissage ainsi que sur le contenu et l'organisation de la formation, qu'il les aide à définir le profil du jeune correspondant à leurs besoins. Plus de la moitié des entreprises considère le CFA comme un centre de formation pouvant proposer d'autres formations que l'apprentissage comme la formation continue pour ses salariés (formations sur les nouveaux matériaux et techniques, nouvelles réglementations, santé et sécurité au travail) ou le dirigeant d'entreprise lui-même.

[] BVA mesure la perception que peuvent avoir les apprentis de leur environnement, de leur cursus académique, de leur entreprise d'accueil.*

[**] BVE est le "miroir du BVA". Il "focalise son attention sur ce que les entreprises attendent de l'apprentissage en général, des jeunes générations et des CFA en particulier."

Source : **L'apprentissage BTP par ceux qui le vivent. L'avis des apprentis et entreprises. BVA et BVE 2020** / CCCA-BTP. - Paris : CCCA - BTP, 2020, 112p.- En ligne sur le site [CCCA-BTP](#) (format interactif) et sur [Repère Apprentissage BTP](#), site du CCCA-BTP

- Coiffure

Coiffure : 18 950 apprentis en 2021 [Unec, ISM]



18 950 apprentis dans la coiffure en 2021

En 2021, la coiffure compte 18 950 apprentis et 770 contrats de professionnalisation (+ 7 % par rapport à l'année précédente). Près de la moitié des apprentis ont préparé un CAP. Toutes les formations enregistrent une hausse de leur effectif. L'Île-de-France et la Nouvelle-Aquitaine sont les deux régions qui forment le plus d'apprentis. « Le taux de pénétration des apprentis se formant à un diplôme de la coiffure est de 28 %, soit 1 apprenti pour 3,6 établissements exerçant en salon. » En 2020, 33 % des apprentis diplômés de la coiffure en apprentissage sont en emploi 6 mois après leur sortie de CFA,

contre 26 % des élèves sortants de la voie scolaire.

Source : **Profession coiffeur. Les chiffres clés 2021** / Unec, ISM. - in : UNEC, 01/10/2022, 38 p. - En ligne sur le site de [l'UNEC](#)

Rapport de branche de la coiffure : données 2021 [Xerfi Spécific, Unec, CNEC]

Commandité par l'UNEC et le CNEC, le rapport de branche de la coiffure s'est appuyé sur une enquête réalisée auprès de 1 362 professionnels (indépendants, salons sous enseigne ou coiffeurs à domicile).

Le secteur de la coiffure compte 19 059 apprentis (dont 18 213 dans les établissements de moins de 11 salariés) et 770 contrats de professionnalisation (dont 737 dans les établissements de moins de 11 salariés). Le CAP Métiers de la coiffure est le diplôme le plus préparé en apprentissage. 51 % des établissements ont un tuteur et 69 % ont un maître d'apprentissage en 2021.

Source : **Rapport de branche Coiffure - Données 2021.** / Xerfi Spécific , Unec , CNEC. - Paris : UNEC, 01/09/2022, 117 p. - En ligne sur le site de [l'UNEC](#)

- Industrie

Métallurgie : bilan et évolution de l'alternance [Observatoire de la Métallurgie]



Dans la métallurgie, 24 % des alternants sont des femmes

Les résultats d'une étude réalisée entre mai et septembre 2021, par l'Observatoire de la Métallurgie, permettent d'établir un bilan de l'alternance dans la branche métallurgie et de mesurer son évolution. Une actualisation du rapport a été faite en juin 2022 avec les données sur les alternants sous contrat au 31 décembre 2021.

12 portraits régionaux accompagnent les données nationales

(Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Bretagne, Hauts de France, Grand Est, Île-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA-Corse, Pays de la Loire). Un baromètre dynamique vient en complément de l'étude. Il permet de naviguer dans des chiffres relatifs aux caractéristiques des alternants, des formations et des entreprises de la branche professionnelle.

Près de 40 % des alternants se concentrent dans des entreprises situées en Île-de-France (22 %) et Auvergne - Rhône-Alpes (16 %). Les TPE et les grandes entreprises sont les deux tranches de taille

d'entreprise dans lesquelles une surreprésentation des alternants par rapport à leurs effectifs salariés est observée. L'analyse de leur répartition selon la taille de l'entreprise fait ressortir que les entreprises de moins de 10 salariés ont tendance à employer significativement plus d'alternants (12 %) que le poids qu'elles représentent en salariés (7 %). 20 % des entreprises de moins de 10 salariés emploient au moins un apprenti.

Le nombre d'alternants a augmenté de 31 % entre 2017 et 2021.

Les critères de taille d'entreprise, de localisation ou de secteur d'activité ne permettent pas d'établir un portrait-robot de l'entreprise embauchant des alternants. Il apparaît que leur embauche repose plus sur une culture d'entreprise et sur un engagement des dirigeants en faveur de ce mode de formation.

Le mouvement de montée en qualification qui est observé depuis plusieurs dizaines d'années dans presque tous les secteurs se retrouve également dans la métallurgie. Il n'a pas été accéléré par la réforme de l'apprentissage, laquelle a en revanche entraîné un transfert de formations en voie scolaire sur des niveaux bac + 4 et 5 vers des contrats d'apprentissage.

Les contrats d'apprentissage en niveaux 6 et 7 (licence et master/MBA/Executive MBA) ont augmenté de 217 % entre 2018 et 2020 tandis que la hausse moyenne tous niveaux confondus était de 97 %. Le recrutement sur ces niveaux est désormais relativement aisé, à l'inverse, le recrutement sur des niveaux 3 et 4 (CAP, Bac) sur des spécialités de production devient de plus en plus difficile.

Les femmes représentent 24 % des alternants sous contrat au 31 décembre 2021 (la proportion des femmes parmi les salariés de la branche est de 23 %).

Plus de 80 % des entreprises interrogées déclarent avoir des taux de rupture des contrats d'apprentissage inférieurs à 10 %. Ils sont de 10 % pour les entreprises de moins de 11 salariés.

La part des contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme, pour les diplômés menant à des métiers de la métallurgie, s'élève à 21 % que ce soit pour le niveau 3 ou le niveau 4.

Les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les alternants et les candidats alternants ont été amortis par les aides mises en place par l'Etat.

Plus de 86 % des entreprises interrogées dans le cadre de cette étude et ayant répondu ont une image positive de l'alternance.

Sur l'impact de la réforme de l'apprentissage, près de 40 % des CFA formant aux métiers de la métallurgie indiquent avoir adapté leur modèle économique suite à la mise en place des niveaux de prise en charge. Pour certaines entreprises fragiles et particulièrement les TPE/PME, la facturation d'un reste à charge est un facteur bloquant dans le recrutement d'un alternant.

Quatre axes clés ont été identifiés pour accompagner le développement de l'alternance dans la branche de la métallurgie :

- Poursuivre et développer la sensibilisation des entreprises en faveur de l'alternance, notamment celles de moins de 250 salariés ;
- Développer l'attractivité des formations en alternance menant aux métiers de la métallurgie ;
- Renforcer les liens et les échanges entre les trois acteurs principaux de l'alternance : alternant, entreprise et centre de formation ;
- Rendre éligible l'offre de CQP de la branche de la métallurgie aux contrats d'apprentissage.

Source : **Bilan et évolution de l'alternance dans la branche de la métallurgie : étude nationale et portraits régionaux.** / Observatoire de la Métallurgie, OPCO 2i. - Paris : Observatoire de la Métallurgie, 25/10/2022, mult.p. - En ligne sur le site de [l'Observatoire de la métallurgie](#) (baromètre dynamique)

10 056 apprentis de l'industrie ont passé leur examen en 2018

10 056 apprentis des Pôles formation UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) ont passé leur examen en 2018. 29 % des apprentis ont préparé un Bac Pro, 41 % un BTS. 49 % des apprentis sont en emploi six mois après la fin de leur formation (37 % pour les apprentis en Bac Pro,

52 % pour les apprentis en BTS). 7 % des apprentis sont des jeunes femmes (12 % pour les apprenties qui préparent un diplôme d'ingénieur).

Source : **Résultats de l'enquête 2019 sur l'insertion professionnelle des apprentis de l'industrie** / UIMM. - in : UIMM - Union des industries et métiers de la métallurgie, 01/02/2020, 4 p. En ligne sur le site de l'[UIMM](#)

- Industries graphiques

Industries graphiques : évolution des formations en apprentissage en 2018 [IDEP]

En 2018, 4 906 jeunes (821 apprentis et 4 085 lycéens) sont en formation dans le secteur des industries graphiques. 16 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) proposant des formations par apprentissage sont recensés sur tout le territoire. L'évolution des effectifs globaux est en baisse mais les effectifs d'apprentis sont en hausse de 2 %. La part des femmes en apprentissage recule (31 %) mais elles sont plus nombreuses que les hommes à préparer un diplôme de niveau supérieur. 39 % des jeunes sont en apprentissage dans des entreprises de moins de 10 salariés. 65 % des jeunes issus de l'apprentissage sont en emploi en février 2018.

Le tableau de bord propose des données sur l'offre de formation en apprentissage, le financement des CFA, un partenariat étroit entre les CFA et la branche, les projets des CFA, l'évolution des effectifs, le profil des apprentis, l'insertion professionnelle post-apprentissage, les entreprises d'accueil pour les apprentis, l'offre de formation dans les lycées et l'évolution des effectifs lycéens.

Source : **Panorama national de l'apprentissage dans les métiers de la communication et des industries graphiques - Edition 2019 - Données année scolaire 2018/2019**. / IDEP, AGEFOS-PME - CGM. - Marseille : IDEP, 2019, 42 p.- En ligne sur le site de l'[IDEP](#)

- Métiers d'art

Bilan de la formation aux principaux diplômes des métiers d'art [Focus ISM]

Combien de jeunes et adultes se forment aux métiers d'art ? Comment évoluent les inscriptions à la centaine de diplômes nationaux répertoriés ? Quels sont les lieux de formation dans les Régions ? Quel est le poids de la filière de l'apprentissage dans la transmission de ces savoir-faire séculaires ? Quels sont les parcours des apprentis à ces métiers ?



46 % des apprentis du secteur des métiers d'art sont des femmes

Pour répondre à ces questions, ce dossier de l'ISM dresse un bilan de la formation aux principaux diplômes des métiers d'art (filiales des arts du spectacle et du jeu, du bois, du cuir, de la facture instrumentale, du métal, de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie-horlogerie, de la photographie et de l'imprimerie d'art, de la terre, du textile et de la mode et du verre).

Les principaux constats sont les suivants :

- Plus de 10 000 jeunes (élèves, apprentis et stagiaires) sont issus des formations diplômantes en 2017.
- L'offre de diplômes est très développée : plus de 140 spécialités ont été analysées, mais la moitié d'entre elles tombent en désuétude (50 diplômes n'ont enregistré aucun candidat).
- Les deux tiers des effectifs préparent un diplôme de niveau 3 et le CAP demeure la principale voie d'accès à ces métiers.
- 60 % des candidats à l'obtention des diplômes sont issus de la filière scolaire. L'apprentissage forme 12 % des effectifs, moins que la formation continue (15 % des effectifs), ce qui est un signe de l'importance des trajectoires de reconversion dans ces métiers. 13 % des participants aux sessions d'examen sont des candidats libres.

- Les métiers d'art sont attractifs : les effectifs sortant de formation sont globalement en augmentation ces dix dernières années. Ce développement est porté par les voies scolaires et la formation continue. L'apprentissage dans ces métiers est demeuré globalement stable entre 2013 et 2016, ce qui est remarquable, car l'apprentissage était tendanciuellement en baisse durant la même période au plan global, notamment dans les métiers de fabrication. Une forte hausse est même observée en 2017/18.
- L'offre de formation par apprentissage est toutefois inégalement répartie dans les régions : les trois principaux pôles sont l'Île-de-France, les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les entreprises artisanales forment 57 % des apprentis dans ces spécialités.
- 46 % des apprentis sont des femmes.

Source : **La formation et l'apprentissage aux métiers d'art.** / ISM. - Paris : ISM, 01/07/2019, 56 p. (Focus, Synthèse et chiffres clés (ISM)). En ligne sur le site de l'[ISM](#)

2 - INSERTION DES APPRENTIS

65 % des apprentis sont en emploi salarié en janvier 2022, 6 mois après leur sortie d'études [Dares/Depp]

D'après les données de la Dares et de la Depp, 65 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié dans le privé en janvier 2022, 6 mois après leur sortie d'études (+ 4 points).

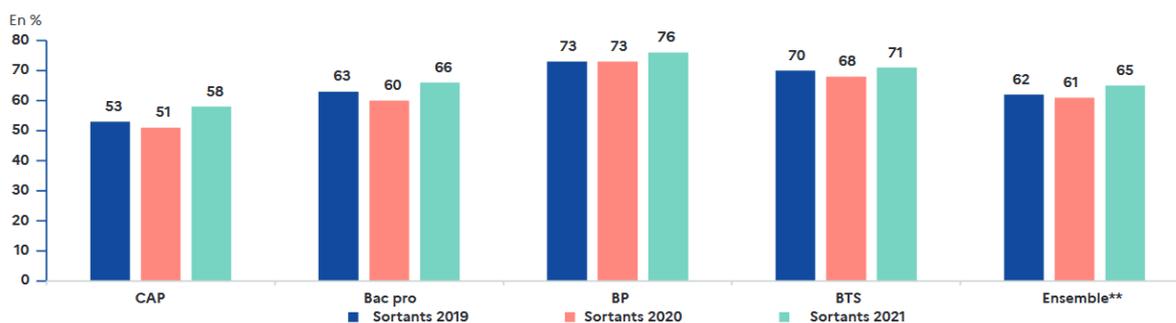
Le taux d'emploi des apprentis diplômés est plus important que pour les non diplômés (70 % contre 56 %), et les jeunes hommes sont mieux insérés que les jeunes femmes (67 % contre 62 %).

L'insertion varie également selon la spécialité de formation. Le taux d'emploi est plus élevé pour les spécialités relevant de la production (68 %) que celles relevant des services (61 %).

6 mois après leur sortie d'études, 29 % des apprentis sont en emploi chez l'employeur où ils ont suivi leur apprentissage.

39 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante (+ 1 point). 37 % des jeunes poursuivent leurs études en apprentissage (+ 1 point).

GRAPHIQUE 2 | Taux d'emploi* des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme préparé



Source : **Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS - 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 65 % sont en emploi salarié dans le privé en janvier 2022** / Dares, DEPP, Fauchon Alexandre. - in : Dares résultats, 20/12/2022, n°66, 4 p. - En ligne sur le site de la [Dares](#)

Génération 2017 : les apprentis mieux insérés après leur formation que les scolaires [Céreq Bref]

D'après l'enquête 2020 menée auprès de la Génération 2017, 47 % sont diplômés de l'enseignement supérieur à la sortie de leur parcours de formation (contre 42 % des sortants de la Génération 2010) et 23 % sont sortis d'une formation préparée en alternance (18 % sous forme de contrat d'apprentissage). 12 % sont non diplômés contre 16 % des sortants de la Génération 2010.

30 % des jeunes ont un accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminé (EDI). L'alternance favorise cette trajectoire, 43 % des jeunes sortis de formation en alternance ont connu un accès rapide et durable à l'EDI (contre 21 % des jeunes sortis de la voie scolaire).

Source : **Enquête 2020 auprès de la Génération 2017 - Des parcours contrastés, une insertion plus favorable, jusqu'à...** / Céreq, Couppié Thomas, Gaubert Emilie. - in : Céreq Bref, 10/05/2022, n°422, 8 p. - En ligne sur le site du [Céreq](http://www.cereq.fr)

Analyse du lien entre apprentissage et insertion professionnelle [Céreq]

Après avoir présenté l'évolution du système de formation en apprentissage depuis 1992, notamment la croissance des effectifs dans le supérieur, les auteurs analysent les effets de l'apprentissage sur l'insertion des jeunes à partir des quatre enquêtes Génération (1992, 1998, 2004, 2010).

Ils révèlent notamment que les apprentis entrent plus facilement dans la vie active du fait de leur maintien dans l'entreprise de formation pour certains d'entre eux. Cinq ans après avoir quitté le système éducatif, ils semblent également être insérés durablement dans l'emploi, notamment pour les plus diplômés. En revanche, ils n'ont pas d'avantage salarial et sont également confrontés aux effets de la conjoncture économique.

Article extrait du dossier "20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions" / Céreq Essentiels, n°1, avril 2018. pp.109-116

Source : **L'apprentissage favorise-t-il toujours l'insertion professionnelle ?** / Cart Benoit, Léné Alexandre, Toutin Marie-Hélène. - in : Céreq, 01/04/2018, n°1, 8 p. - (Céreq Essentiels (Céreq))

3 - MOBILITE

Mobilité Erasmus+ : 4 080 apprentis en 2018-2019 [Enquête 2E2F]

L'agence Erasmus+ France - Education Formation dresse un état des lieux de la mobilité des alternants



4 080 apprentis ont effectué une mobilité dans le cadre du programme Erasmus +

dans le cadre du programme Erasmus + à partir de 4 sources de données : le Mobility Tool, une enquête réalisée en 2020 sur les apprenants partis en mobilité en 2018-2019, un croisement des données de l'Agence des organismes, du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des entretiens semi-directifs auprès d'organismes ayant acquis une expérience significative depuis 2018 sur la mobilité longue des apprentis.

Les principaux résultats révèlent qu'en 2018-2019, 4 080 apprentis ont effectué une mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) dans le cadre du programme Erasmus +, soit 21 % des apprenants de l'EFP Erasmus+. Près de 57 % des apprentis en mobilité suivent une formation dans le domaine de la production et 41 % dans le domaine des services. Ils sont 88 % à être inscrits

dans une formation de niveau 3. La durée moyenne du séjour est de 17 jours principalement dans les pays limitrophes de la France.

Le nombre de bénéficiaires de la mobilité longue des apprentis (plus de 3 mois) de l'EFPP augmente de 14 %, soit un total de 103 apprentis en 2018-2019. 7 apprentis dépendent de CFA.

Concernant les alternants de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur, 6 870 sont partis en mobilité Erasmus + en 2018-2019, dont 76 % en contrat d'apprentissage. 45 % des alternants ont une origine sociale populaire.

Source : **L'alternance dans Erasmus+**. / Agence 2E2F. - in : Observatoire Erasmus+ (L'), 14/09/2021, n°17, 40 p. - En ligne sur le site de l'[Agence Erasmus+ France](#)

Mobilité des apprentis de l'artisanat [Enquête CMA France / ISM]

Une enquête réalisée par l'ISM pour CMA France sur l'action des Chambres de métiers et de l'artisanat en matière de mobilité européenne et internationale des apprentis de l'artisanat, révèle notamment que 2 200 apprentis, jeunes en post-apprentissage, enseignants et maîtres d'apprentissage ont bénéficié d'une mobilité en 2017 / 2018. Le nombre de bénéficiaires de la mobilité a augmenté de 48 % ces 3 dernières années. Les actions de mobilité sont plus développées dans les régions du grand Ouest et dans les régions avec une coordination régionale dédiée. 80 % des périodes de mobilité durent jusqu'à 2 semaines. Les 3/4 des séjours des personnes en mobilité sont cofinancés par Erasmus et par les fonds propres des CMA ou leurs CFA.

Source : **Déployer la mobilité européenne et internationale des apprentis de l'artisanat - Enquête sur l'action des Chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs CFA** / CMA France, ISM. - in : CMA France, 01/09/2019, 4 p. - En ligne sur le [portail des Chambres de métiers et de l'artisanat](#)

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

Le service Veille Artisanat de CMA France assure, au plan national et territorial, une activité de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité. Ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la petite entreprise et à son environnement, il met à disposition un ensemble d'outils et services qui s'adressent en priorité aux agents des réseaux d'accompagnement et administrations, aux entreprises, ainsi qu'aux élus, afin de faciliter l'accès à l'information stratégique.

SUIVRE LES GRANDS ENJEUX AU QUOTIDIEN

La plateforme **Veille Artisanat** permet de suivre au quotidien les grands enjeux de l'artisanat et de l'économie de proximité à travers 23 dossiers sectoriels et thématiques

<https://veille.artisanat.fr/>

UNE VEILLE ADAPTEE A VOS BESOINS

Un service « sur mesure » d'alertes mail ou flux RSS, permet de recevoir les informations d'actualité en fonction de vos centres d'intérêt - thématiques ou sectoriels – sur le plan national ou pour une région.

Ce service est également proposé pour smartphones et tablettes, à travers l'application mobile « Veille Artisanat », téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play

RETROUVER LES INFORMATIONS CLES

La base documentaire **InfoArtisanat** référence plus de 5 300 documents sur les grands enjeux des entreprises de proximité. La recherche sur la base documentaire est possible à distance :

<https://infoartisanat.artisanat.fr>

Les documents sont majoritairement accessibles en ligne.

UN SERVICE D'ASSISTANCE INFORMATIONNELLE

Vous souhaitez obtenir une aide pour votre recherche ? Veille Artisanat peut vous communiquer une sélection de ressources, mener une veille ponctuelle spécifique ou vous orienter vers la structure adéquate.

RELAYER/DIFFUSER L'INFORMATION

Les différents outils mis en place par le service Veille Artisanat peuvent être relayés sur vos supports d'information (site, blog, intranet, newsletter...)

Un service de fourniture de contenus d'actualité thématiques, sectoriels ou régionaux, exportables sous forme de flux RSS, ou d'encarts Facebook ou Twitter peut également être assuré.

Contact : veille@cma-france.fr

Suivez-nous sur : veille.artisanat.fr



Chambres
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**